

FAITES LE PREMIER PAS POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ !

Bénéficiez d'un accompagnement sur-mesure, **gratuit et confidentiel**, pour trouver les solutions aux difficultés impactant votre logement :

- Un **diagnostic personnalisé**
- Des **dispositifs de soutien financier**
- Un **accompagnement dans vos démarches**
- Une **orientation vers des partenaires spécialisés**

AYEZ LE RÉFLEXE ACTION LOGEMENT !

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur. Pour connaître les modalités, contactez-nous.

Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.



LOUER



ACHETER



FAIRE DES TRAVAUX



BOUGER



SURMONTER
DES DIFFICULTÉS

CONTACTEZ-NOUS

0970 800 800

*Du lundi au vendredi de 9h à 18h30
(appel non surtaxé)*

actionlogement.fr

*Retrouvez également sur notre site internet
les coordonnées de votre agence de proximité.*

ActionLogement 

Action Logement Services

SAS au capital de 20.000.000 d'euros
Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris
Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232
Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

 @Services_AL

PROPRIÉTAIRE, LOCATAIRE : ET SI ÇA VOUS ARRIVAIT ?

SÉPARATION MALADIE CHÔMAGE...

DEP-ASSISTANCE - Crédits photos : Masterfile, iStockphoto.com - Février 2021
Ce document ne revêt pas de valeur contractuelle et a une finalité purement informative

ActionLogement 

SURMONTEZ CETTE MAUVAISE PASSE AVEC ACTION LOGEMENT !

Aucun salarié n'est à l'abri d'une situation personnelle ou professionnelle qui fragilise son accès ou maintien dans un logement : maladie, séparation, perte d'emploi, chômage technique... Notre premier réflexe est de tenter de surmonter seul cet épisode au risque d'aggraver la situation.

Pourtant des solutions concrètes avec un accompagnement personnalisé existent, découvrez-les.



J'AI BESOIN D'AIDE POUR FAIRE FACE À MES CHARGES DE LOGEMENT

Que vous soyez propriétaire ou locataire, Action Logement **met en œuvre toutes les solutions qui permettront de vous maintenir dans votre logement** : vérification de vos droits aux prestations sociales et familiales, recherche d'aides financières ponctuelles, montage éventuel d'un dossier auprès de la commission de surendettement, etc.

Si votre loyer est devenu trop cher, nous pourrions envisager de **vous accompagner dans la recherche d'un nouveau logement.**



J'AIMERAIS CONSERVER LE LOGEMENT DONT NOUS SOMMES PROPRIÉTAIRES

En cas de séparation, Action Logement peut **vous aider à financer le rachat de la part de votre conjoint(e)** et, si besoin, **le remboursement total ou partiel de votre prêt immobilier**, grâce à l'expertise conjointe d'un conseiller social et d'un conseiller financier.



“ Suite à ma séparation, je me retrouve seul à rembourser le crédit de l'appartement que nous avons acheté à deux. Avec la pension alimentaire, j'ai de plus en plus de difficultés financières... Action Logement m'a permis d'établir un véritable diagnostic de ma situation et de bénéficier d'aides ponctuelles pour surmonter cette passe difficile et ne pas perdre mon appartement.

Thierry habite le 4 pièces acheté avec son ex-femme. Ils sont séparés, mais Thierry souhaite garder l'appartement pour bien recevoir ses deux enfants. ”



ET POUR TOUTES LES AUTRES SITUATIONS...

En s'appuyant sur un large réseau de partenaires, Action Logement a également la possibilité de **vous orienter vers des organismes spécialisés pour un accompagnement complémentaire.**

UN SERVICE PERSONNALISÉ, CONFIDENTIEL ET GRATUIT

Parce que chaque situation est différente, **un conseiller social vous écoute et vous accompagne gratuitement pour comprendre et évaluer ensemble les solutions les mieux adaptées.** Il assure un suivi administratif et budgétaire de votre demande, la médiation avec les bailleurs, créanciers ou huissiers, tout au long de votre accompagnement.

Aucune information vous concernant n'est transmise à votre employeur.

Ne restez plus seul et faites-vous accompagner par Action Logement dès que vous rencontrez des difficultés !

Plus tôt se fera la prise en charge, plus efficaces seront nos solutions.



ET SI J'AI BESOIN D'UN GARANT POUR MA RECHERCHE DE LOGEMENT ?

Rassurez votre propriétaire ou bailleur privé avec Visale.

